



dans les bois à la tête de sa vaillante cavalerie, une balle est venue l'atteindre et l'étendit mort sur place.»

De Pfortzheim périt le 1<sup>er</sup> mars 1793; il obtint, par ordre du général en chef, un cortège funèbre digne de son mérite militaire: Placé sur un canon qui lui servait de corbillard, son corps fut conduit de rang en rang à travers toute l'armée, puis transporté de la même manière à Aix-la-Chapelle où il fut inhumé en grande pompe. La nouvelle de la mort du brave colonel de Pfortzheim remplit le pays entier de deuil et de regrets.

4) Le quatrième enfant de Charles-Théodore de Pfortzheim et de Marie-Elisabeth de Berg était Jean-Henri, résidant à Eschweiler, Echternach et puis à Colpach. après qu'il eut hérité de son frère Jean-Georges. Il mourut en juillet 1732 à l'âge de 93 ans et fut enterré à Colpach, après avoir procréé avec son épouse Elisabeth de Bentzerad une très nombreuse famille.

Le chevalier Jean-Georges de Pfortzheim, marié à Marie d'Aubach, n'a pas eu d'enfants; morts assez jeunes, ils laissèrent une colossale fortune à leur frère Jean-Henry, qui était aussi riche en dettes qu'en enfants; il avait en effet huit enfants, menait grand train, empruntait de l'argent partout où il en trouvait, de sorte que jamais héritage n'est mieux tombé; aussi avait-il raison de dire: »Mon frère et moi nous sommes entrés dans une meilleure vie.«

Le 2 mars 1677, à Echternach, le notaire J. Faber constate que Hans-Heinrich de Portzem et Marie-Elisabeth de Bentzerad, sa femme, ont reconnu que Hans-Heinrich Schenk de Nideggen et Anne-Gertrude conjoints, leur ont prêté la somme de 65 écus à 48 sols pièce; en assurance ils leur cèdent, pour un terme de 9 ans, diverses pièces de terre, entr'autre un jardin près de la chapelle et un journal de terre sis: *bey der Geisbrücken*. Le 16 avril 1679, le notaire de Bourscheid constate que Hans-Heinrich de Pfortzheim, cornette d'une compagnie à cheval sous le baron de Metternich, demeurant à Echternach et Marie-Elisabeth de Bentzerad, sa femme, ont emprunté de Jean Bochkoltz, demeurant à Dahl, la somme de cent écus, à 48 sols pièce, avec affection de leur cense d'Eschweiler et de leurs rentes à Hosingen et environs.

En 1681 Jean-Henri de Pfortzheim, demeurant à Echternach releva du roi de France, son souverain seigneur, ses biens sis au soi-disant comté de Chiny, diocèse de Trèves, et spécialement à Echternach, un quart dans la maierie de Larochette; le tiers de la cense noble située dans le village d'Eschweiler, seigneurie de Wiltz, des bois etc. Le 4 novembre 1681 la chambre royale établie à Metz déclara que Jean-Henri